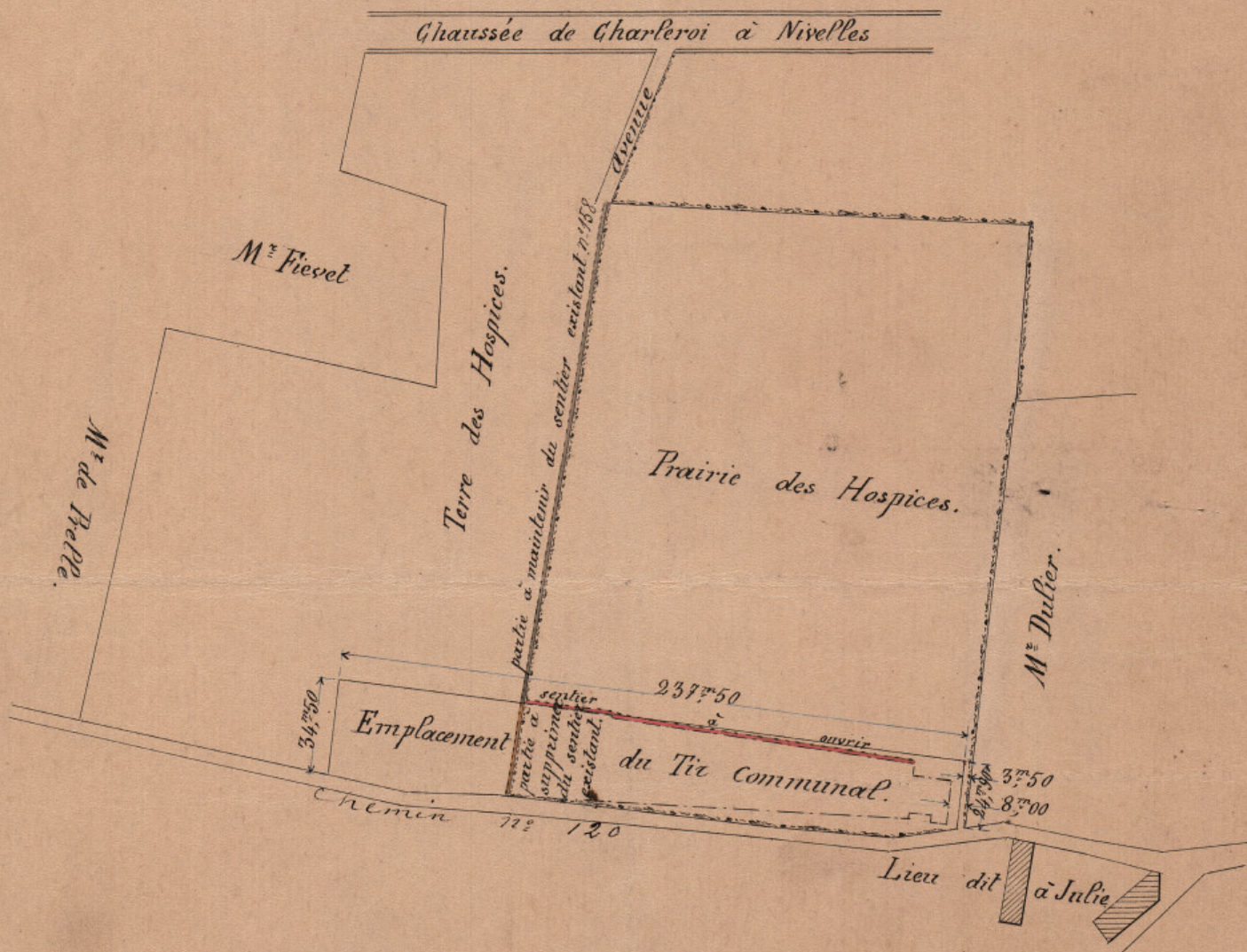


Plan d'un sentier à ouvrir le long du  
Tir Communal de la Ville de Nivelles.

Echelle de 1 à 2500.



La partie à maintenir du sentier existant est coloriée en noir.  
La partie à supprimer du sentier existant est coloriée en jaune.  
Le sentier à ouvrir est colorié en rouge, il contient 2 ares 42 centiares.

Certifié exact par le géomètre juré soussigné.

Nivelles, le 14 septembre 1889.

A. Delcours

Y  
u



Vu et approuvé par le Conseil Communal  
En séance le 18 Novembre 1889.

Par le Conseil: Le Bourgmestre,  
Le Secrétaire,  
Blomont

*[Signature]*

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À SON ORDONNANCE  
DE CE JOUR N<sup>o</sup> 416094 B. 40141.

BRUXELLES, LE 8 Janvier 1890.  
LA DÉPUTATION PERMANENTE.

PAR ORDONNANCE: LE PRÉSIDENT.

LE GREFFIER PROVINCIAL.

Le Directeur délégué,

*[Signature]*